

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 12

Artikel: "Faux aiguillage"
Autor: Chamot
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fiture complète. Son dernier attelage fut une vieille mule. Un jour, ayant déchargé son bois à Yverdon, il rentrait chez lui avec cette mule, sans bride et sans rênes, monté sur un char. Par malheur, il rencontra près de Grandson le « Grand Bredi », l'huissier du préfet, alors le colonel Bourgeois de Corcelettes. L'huissier constata la contravention et fit rapport. On pense ce qu'il en résulta : une amende convertie en prison, faute de payement. Tout autre eut été de ce fait abasourdi. Mais, en allant subir sa peine, Grise passa à la préfecture, sollicita et obtint de prendre avec lui son violon pour se désennuyer. La peine subie, notre homme sortit, accorda son violon, se mit à jouer et à chanter en montant la rue Basse de Grandson :

*M'in revègnit de Verdon
Su mon tsè, mint dè guidè.
On pou en delè dè Grandson,
Rincontro lo Grand Bezençon, etc.*

Ceci se passait autour de 1840, du temps de Druey, alors que les esprits étaient déjà en fermentation. D'humeur un peu vagabonde, n'ayant plus de gagne-pain, hormis son inséparable violon, le papa Grise, en galante compagnie, se mit à courir le pays, à rôder de ville en ville, de foire en foire, composant des chansons, des complaintes, sur tel ou tel sujet d'actualité. Le Sonderbund, la Révolution de 45, les ristous, les mômiers — sa bête noire — donnaient ample matière à sa verve caustique. Les radicaux, en revanche, étaient ses amis et plus d'un membre du Conseil d'Etat s'amusaient de ses satires chez Bise, à la Cité. En 1845 il s'écrie :

*Frappons la grosse caisse,
Le Peuple est réjoui,
L'orgueil des grands s'abaisse,
Que Druey soit bénie.*

En 1846, quelques femmes vaudoises ont adressé au Grand Conseil une pétition en faveur des pasteurs démissionnaires. De façon assez mordante, Grise marque cet événement :

*... Les saints baisers de l'Oratoire²
Offrent peu de consolation
En les comparant à la gloire
D'user du droit de pétition.
Si la nature est trop active
On vous fait entendre ces cris:
A la Chambre législative,
Demandez deux ou trois maris.
Alors pleins de galanterie,
Les conseillers de la Nation
Diront amen, ou je vous prie
D'user du droit de pétition. ...*

Après le Sonderbund, le papa Grise chante en un geste d'apaisement :

*Que tous les cantons de la Suisse
Ne forment plus qu'un seul canton.
Que la concorde les unisse
Et leur donne à tous un seul nom.
Devant ce nom de l'Helvétie,
Les autres n'ont plus de prix.
Enfants d'une même patrie,
Soyons suisses, soyons unis.*

Condamné plusieurs fois par les tribunaux ou les préfets pour ses incartades vocales, le chansonnier de Villars-Burquin se contentait de répondre :

*S'ils veulent m'empêcher de chanter,
Le diable doit les emporter.*

Où bien encore :

*Dieu no préservai dè l'énondachon dè Lyon
Tot commin dão préfet Veret dè Nyon.*

Et l'on affirme que ledit préfet lui donna un jour 50 francs... pour se taire.

Avec ses chansonnnettes, le papa Grise publia aussi diverses caricatures, dues non à lui-même, mais à des collaborateurs bénévoles. Ces morceaux de circonstance, sans valeur littéraire, où pullulent les coquilles, sont devenus rares. On les chercherait en vain, je crois, à la bibliothèque cantonale vaudoise ou à la « Nationale ». Je pos-

sède un petit cahier, revêtu d'une mince couverture de couleur, sans titre, qui contient six de ces chansons, dont trois sont signées par l'auteur. Au bas des « Jupons pétitionnaires en 1846 », on lit : F. Grize, de Villars-Burquin, joueur de violon, fabricant et marchand de chansons.

Un contemporain de Grise, qui l'a bien connu, rapporte qu'il était trapu, se vêtait d'une redingote grise et jouait du violon debout, sur un tabouret, au milieu de la rue, les jours de foire. Un attroupement l'écoutes ; une femme vendait les chansons par lui composées. A son violon, le papa Grise avait agencé une cinquième corde en fil de fer, sur laquelle il exécutait un râlement imitant le braiment de l'âne en chantant : « Ne faites pas la bête pour avoir du son ». Un combourgeois du chansonnier fut le dernier propriétaire de son fameux violon ; il l'avait prêté à un voisin dont la maison fut incendiée. Le pauvre instrument y passa, et c'est dommage.

Le papa Grise mourut presque subitement à Yverdon, à l'Hôtel du Paon, le 19 mai 1852, à 6 heures du soir. La Municipalité de Villars-Burquin fit transporter son corps dans cette commune, où il fut inhumé. Ses concitoyens et amis suivirent le convoi funèbre. Une salve de coups de fusil fut tirée par eux sur sa fosse. Il est peu d'entre nous qui puissent s'attendre à pareil honneur.

David-François Grise fut sans doute un bohème. Ce fut aussi un des rares troubadours qu'ait produit notre petite Patrie vaudoise.

Il me resterait à vous parler d'une autre personnalité bien oubliée aujourd'hui : la cuisinière-poète Nanette Bonnevaux, de Noville (1787-1870), dont Philippe Godet et Marc Monnier ont célébré le talent en termes chaleureux.³ Mais je ne veux point abuser de vos instants. Ce sera pour une autre fois.

Marc à Fréderi.

« FAUX AIGUILLAGNE ».

AU temps où l'Hôtel des « Trois Suisses » existait, ceux qui l'ont connu, il sont encore nombreux, ont pu voir que tous les jours de marché, ses écuries étaient remplies par les chevaux de nos paysans du gros de Vaud et leurs chars alignés dans la rue Mauborgnet.

Jean-Louis Mernoud, de Gollion, et Isaac Mernoud, de Poliez-le-Grand, étaient venus à Lausanne au marché pour vendre, l'un des pommes, l'autre des pommes de terre, et avaient comme d'habitude mis leurs chevaux à l'« Hôtel des Trois Suisses ».

Ils avaient vendu leurs produits un prix raisonnable, étaient contents, et naturellement écrasé « un paix » de demis en bonne compagnie.

Le soir arrivé, il fallut songer au retour et à ce moment l'un et l'autre étaient joliment emmurés, mon Dieu, de ce temps-là, on pouvait leur pardonner ça, nos paysans ne venaient pas souvent en ville, et quand c'était le cas, faisaient durer le plaisir.

Avant de partir, et pendant que le garçon d'écurie attelait, ou but le dernier demi au café de l'Hôtel, et assez péniblement, chacun s'en fut se « ganguiller », c'est le cas de dire, sur son char.

Après avoir donné vingt centimes de pourboire au garçon, alors, on s'en contentait, et payé la débridée, hue, départ direction la gare d'Échallens. Ils n'y étaient pas arrivés que l'un et l'autre étaient confiés à leurs chevaux, qui connaissaient le chemin par cœur, et assoupis sur leur siège.

A Montétan, le cheval de Gollion prit la direction de Prilly, et celui de Poliez-le-Grand, Prilly le chasseur. Braves bêtes !

Tout alla bien, et les chevaux s'arrêtèrent devant l'écurie de nos deux compères, qui ne se réveillèrent pas pour tout ça.

A Gollion, la Jeannette, qui avait entendu du bruit, s'habilla promptement, alluma le falot-

tempête et descendit pour réveiller son homme et rentrer le cheval. Elle n'était pas contente et se promettait de donner une bonne savonnière à son mari pour lui apprendre à rentrer si tard ; il était deux heures du matin. En arrivant près du char, elle le secoua par sa blouse, puis poussa une exclamtion de surprise et de colère !..

A Poliez-le-Grand, une scène identique se passa, et la Julie, qui était une crâne luronne, ne mit pas longtemps pour tirer bas du char celui qui occupait la place de son mari naturel et authentique.

Que s'était-il passé ? C'est bien simple. Le garçon d'écurie avait attelé le cheval de Gollion au char de Poliez-le-Grand et vice-versa, et Jean-Louis était à Poliez-le-Grand et Isaac à Gollion.

Je ne vous raconterai pas ce qui s'en suivit, ce serait trop long, mais je puis vous assurer que les habitants des deux villages en firent des gorges chaudes et que les victimes de cette affaire furent bien quelque temps sans retourner à la pinte.

Je vous garantis cette histoire authentique, et comme elle m'a été racontée par l'un de mes beaux-frères, et si je ne veux pas vous dire lequel, c'est pour ne pas lui attirer des embûches.

Chamot.

Il en est ainsi. — On dit que les Marseillais sont portés à l'exagération, et peut-être le dit-on parfois sans justesse. Cependant... on ne prête qu'aux riches.

Voici un fragment de conversation surpris à la volée :

— Mon bon ! plus souple que moi, tu n'en trouves pas. Je fais des bonds de dix mètres en hauteur...

— C'est rien, ça ! Moi, quand je saute, je saute si haut que je m'ennuie en l'air.

« QUE PENSES-TU DE L'ETAT DE L'EUROPE ? »

LOUIS Ruchonnet était conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique. Un jour, un secrétaire du département vient lui annoncer la visite d'un de ses amis, ancien camarade d'études à l'Académie ; mais l'un étudiait le droit et le second la théologie.

« Eh ! bien, veuillez lui dire d'entrer », fait Ruchonnet.

La main tendue, il va au devant de son visiteur : « Adieu, mon cher, il y a longtemps que je ne t'ai vu. Quel bon vent t'amène ? »

— Je ne t'importune pas, en ce moment ?

— Pas du tout. Prends place.

La conversation s'engage. On parle de tout et de rien ; de la pluie et du beau temps.

Soudain, le visiteur quitte sa chaise et, au grand étonnement de Ruchonnet, va scrupuleusement s'assurer que portes et fenêtres sont bien closes. Puis il revient à sa place et, baissant la voix, d'un ton mystérieux :

— Dis-moi, Louis, en toute sincérité et bien entre nous, que penses-tu de l'état de l'Europe... ?

Tout ébahi, Ruchonnet, qui ne s'attendait pas à pareille question, répond, après un moment d'hésitation :

— Ma foi, mon cher, je t'avoue en toute franchise, qu'en ce moment je n'en pense rien du tout.

* * *

C'est le même visiteur de Ruchonnet qui, en une autre circonstance, rencontre dans la rue un ami qu'il n'avait revu depuis quelques mois. On se salut :

— Comment va ?

— Pas mal. Et toi ?

— Tu vois les restes.

— On en partage trois ?

— Très volontiers. Ah ! mais, as-tu un moment ?

— Sans doute.

Alors, le premier interlocuteur entraîne son compagnon tout au fond du corridor d'une maison voisine et là, à voix basse et avec mystère : « Si on veut boire une fine goutte de St-Saph, c'est là, à côté ». * * *

² Voir le « Conte » du 4 août 1917.

³ Lieu de réunion des libraires.